

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1308

présenté par

Mme Hignet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc,
M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,
Mme Élixa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 27, après le mot :

« alimentaires »,

insérer les mots :

« en agissant sur les modes de consommation et l'équilibre entre protéines végétales et animales,
pour privilégier les modes de production vertueux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe LFI-NUPES vise à intégrer l'enjeu de rééquilibrage des protéines animales et végétales dans les assiettes des Français, en agissant sur les modes de consommation, pour privilégier les modes de production les plus vertueux, au titre des actions nécessaires pour orienter les politiques alimentaires visant à concourir à la souveraineté alimentaire.

Face aux impasses qui mettent en péril l'avenir de l'élevage en France, et pour répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire, il faut une action sur la consommation au moins aussi importante que sur la production, par l'ensemble de l'environnement alimentaire, y compris la restauration hors domicile (RHD). Parmi les enjeux pour l'élevage, il faut assumer le nécessaire rééquilibrage de l'assiette des Français entre les protéines végétales et les protéines issues de l'élevage, afin de réduire la surconsommation de viandes à bas coûts, comme le poulet, en grande partie importé. Il faut également agir sur les modes de consommation afin de soutenir la valorisation des productions françaises.

La consommation de productions animales à bas coût se développe, en particulier en ce qui concerne la filière volaille, en particulier en raison du développement de la restauration hors domicile, quand les filières bio et plein air peinent à se maintenir.

Les exploitants ayant investi dans les systèmes d'élevage plus extensifs, sont mis en difficulté devant la concurrence d'importations (majoritairement intra UE) ou de productions moins durables en France. En effet, en France, en 2022, environ 16 % des poulets étaient produits en plein air, dont 14% en Label Rouge, 1% en bio, montrant des reculs très importants dans les mises en place en bio : de - 9% au premier semestre 2023 par rapport au 1er semestre 2022, et de - 36 % par rapport au premier semestre 2021 (Agridées, 2024).

La part des poulets standards, bien moins chers, progresse et représente 72 % de la production en 2023, contre 67 % en 2021.

Coté consommation, la consommation totale de viande des Français est demeurée stable entre 2012 et 2022 autour de 85kg/hab./an mais la consommation de viande de poulet progresse, elle, fortement, pour atteindre 22,5 kg/hab./an, pour la première fois devant la viande bovine, et pour plus de la moitié, issue d'importations (intra UE pour l'essentiel).

Afin de soutenir les productions françaises de qualité et maintenir la valeur ajoutée pour les productions d'élevage, il est indispensable d'acter le nécessaire rééquilibrage de la consommation entre protéines végétales et protéines animales, et soutenir la consommation à plus forte valeur ajoutée de protéines animales issues d'élevages vertueux.

Cet amendement est issu d'une proposition du Collectif Nourrir.